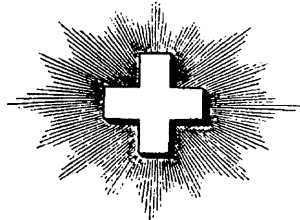


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

BAD ORIGINAL

EXPOSÉ D'INVENTION

Bureau fédéral de la propriété intellectuelle

75011.1932

Publié le 1^{er} mars 1932

Demande déposée: 17 septembre 1930, 18 h. — Brevet enregistré: 15 décembre 1931.

BREVET PRINCIPAL

TAVANNES WATCH Co., S. A., Tavannes (Jura Bernois, Suisse).

Barillet.

En agissant trop brusquement sur la tige de remontoir d'une montre, à la fin du remontage, il arrive qu'à ce moment critique, la lame du ressort soit soumise à un effort excessif d'où résulte souvent la rupture.

Dans tous les cas, sans la présence d'un arrêtage, on risque toujours de forcer le remontage, au préjudice de la marche de la montre, dont le balancier peut „rebattre“. En outre, dans des mouvements à remontage automatique, où cette fonction est continue, il est indispensable de prévoir une combinaison permettant d'éviter la surtension du ressort qui provoquerait certainement le „rebattage“ du balancier, d'où une avance de la montre et la détérioration de certaines pièces de l'échappement et du mécanisme prévu pour le remontage.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. Elle se rapporte à un barillet du genre de ceux présentant un segment d'anneau élastique maintenu par un frottement contre la paroi intérieure du ba-

rillet, ce barillet étant caractérisé en ce que ce segment d'anneau est complètement distinct du ressort et en ce que celui-ci appuie contre d'une des extrémités du segment, de manière à le faire glisser, en le poussant. Le segment d'anneau peut être en prise avec le ressort par un crochet pratiqué ou rivé à l'extrémité de celui-ci ou par toute bride que le ressort peut comporter.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention ainsi que des variantes de cette forme d'exécution.

Les fig. 1 et 2 montrent la même forme d'exécution, le ressort désarmé, respectivement armé: Contre le tambour du barillet 1, dont le crochet habituel est supprimé, s'appuie avec une force déterminée grâce à son élasticité, un segment d'anneau élastique 4 occupant un peu moins d'un tour, qui peut être déplacé circonférenciellement par le ressort-moteur 3 lorsque celui-ci est amené à un certain degré voulu d'armage. Le seg-

ment 4 n'est pas rivé à l'extrémité du ressort; il est simplement commandé par la partie libre 6 d'une bride 5 rivée à l'extrémité du ressort. 2 est la bonde de l'arbre du barillet.

C'est de cette manière seulement qu'il est possible de garantir la précision nécessaire pour que le résultat prévu soit obtenu et cela pour toutes les pièces de la série. Pour que ce de gré de perfection soit atteint, il est indispensable en effet de rendre indépendant, pendant leur fabrication, le segment réglant la friction et le ressort. En accouplant ces deux éléments par rivage, puis en considérant toutes les manipulations par lesquelles cet assemblage doit passer jusqu'à ce qu'il soit dans un barillet, on comprend que le segment ne puisse garder sa forme primitive, déterminée d'avance pour résoudre le problème et qu'il réagisse alors tout différemment que prévu.

En outre, le segment en question risque d'être détérioré et certainement d'avoir sa forme modifiée lorsqu'on enlève le ressort du barillet; il ne serait donc plus en état de résoudre le problème sans qu'on lui redonne la forme nécessaire pour cela.

Avec le dispositif décrit, tous les inconvénients signalés disparaissent. Il suffit de déterminer une fois pour toutes les dimensions du segment, son épaisseur surtout, et sa forme à l'état libre par rapport à l'intérieur du barillet pour obtenir son glissement sous une tension voulue du ressort; il n'y a plus qu'à mettre le segment ainsi formé en série, dans le barillet, puis le ressort, comme cela se fait d'habitude, pour constater que le problème est solutionné avec toute la précision et la régularité désirées.

Si pour une raison ou pour une autre, le ressort doit être enlevé du barillet, le segment n'en souffrira pas puisqu'il reste en place.

Avec le dispositif décrit, il sera très facile et avantageux de vérifier le frottement de chaque segment au moyen d'un appareil enregistreur de forces ou une lame dyna-

mométrique avant d'introduire le ressort dans le barillet; en modifiant convenablement sa forme à l'état libre, il sera aisé, en échéant, d'obtenir le résultat désiré. Le ressort peut donc avoir sa tension maximum parfaitement limitée au degré qui conviendra le mieux et il fonctionnera sans bruit ni secousse. Lorsqu'on remonte à la main, celle-ci ressent très bien l'impression de l'excès de résistance du ressort entièrement bandé et faisant glisser le segment mobile.

Dans la variante de fig. 3, le segment 4 est logé dans une rainure circulaire 9, pratiquée dans la face intérieure de la paroi du barillet. C'est également le cas pour les variantes des fig. 4 et 5, ceci pour obtenir un développement de ressort maximum; en plus, dans la variante de fig. 4, on a donné au segment 4a, en section transversale, une forme légèrement cintrée, mais à son extrémité en contact avec le ressort seulement pour que celui-ci s'applique mieux contre l'extrémité de ce segment; pour la même raison, on a pratiqué, à l'extrémité du segment 4b de la fig. 5, une nervure médiane 7 représentée encore en fig. 6.

Bien entendu, ces dispositions pourraient être faites à la partie repliée du ressort ou à sa bride quel qu'en soit le système.

REVENDEICATION:

Barillet du genre de ceux présentant un segment d'anneau élastique maintenu par frottement contre la paroi intérieure du barillet, caractérisé en ce que ce segment d'anneau est complètement distinct du ressort et en ce que celui-ci appuie contre l'une des extrémités du segment, de manière à le faire glisser en le poussant.

SOUS-REVENDEICATIONS

1 Barillet selon la revendication, caractérisé en ce que le segment est logé dans une rainure pratiquée dans la face intérieure de la paroi du barillet.

BAD ORIGINAL

- 2 Barillet selon la revendication, caractérisé en ce que le ressort appuie sur l'anneau par l'intermédiaire d'une bride.
- 3 Barillet selon la sous-revendication 2, caractérisé en ce que des deux pièces en con-

tact, segment et bride, l'une comporte, en section transversale, une forme augmentant la surface d'appui des deux extrémités entre elles.

TAVANNES WATCH Co., S. A.
Mandataire: A. BUGNION, Genève.

Fig. 1

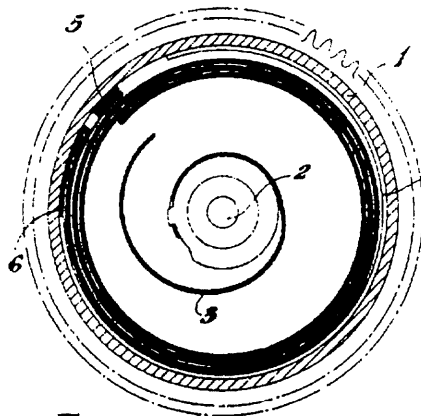


Fig. 3

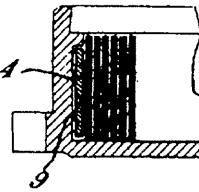


Fig. 4

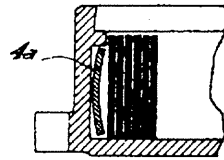


Fig. 2

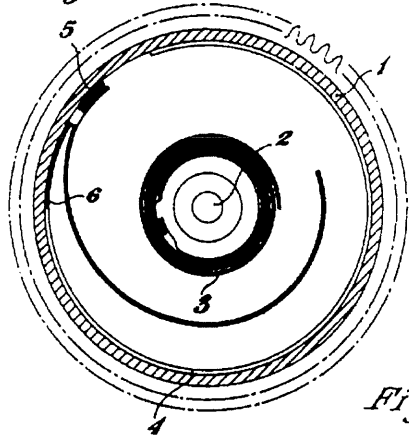


Fig. 5

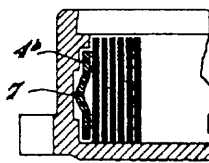


Fig. 6

